

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 octobre 2020

**6<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2020-9-6-3

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté****ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL  
EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Résumé : Le Département encourage la mise en œuvre de projets en faveur d'une agriculture et d'une alimentation respectueuses de l'environnement et du développement durable. Il propose de soutenir, à ce titre, les 4 structures suivantes pour un montant total de 34 450 € :

- l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace et son site expérimental Planète Légumes (6 000 €),
- l'Union des Associations d'Éleveurs Sélectionneurs d'Animaux de Basse-Cour du Haut-Rhin (3 000 €),
- Bio en Grand Est (10 000 €),
- la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin (15 450 €).

Ce rapport a fait l'objet d'une validation de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séances du 26 juin et du 4 septembre 2020. Il vous est proposé de donner un avis favorable à ces demandes.

Conformément au rapport budgétaire relatif à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie pour l'année 2020 (délibération du Conseil départemental CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019), un montant de 60 000 € a été inscrit au sein du budget départemental pour l'encouragement et le développement rural dans un objectif d'amélioration de l'environnement et de développement durable.

A ce titre, le Département soutient des structures travaillant à la recherche de ces mêmes objectifs.

Dans ce cadre, il vous est proposé de soutenir :

1. l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace et son site expérimental Planète Légumes à hauteur de 6 000 € pour son implication dans le développement des fruits et légumes locaux et/ou bio, sa recherche de solutions culturales moins polluantes et son travail de promotion des produits alsaciens,
2. l'Union des Associations d'Éleveurs Sélectionneurs d'Animaux de Basse-Cour du Haut-Rhin à hauteur de 3 000 € pour les animations et la formation qu'elle dispense auprès de différents public,
3. Bio en Grand Est à hauteur de 10 000 € pour la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs à la conversion à l'agriculture bio ainsi que pour l'accompagnement 2020-2021 de 5 nouveaux collèges pour l'introduction de produits bio locaux dans la restauration scolaire, à savoir :
  - François Villon à MULHOUSE
  - Félix Eboué à FESSENHEIM
  - Collège de FORTSCHWIHR
  - Collège des ménétriers à RIBEAUVILLÉ
  - Collège Forlen à SAINT-LOUIS.

4. la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin pour :

- la formation de moniteurs arboricoles afin de pouvoir accompagner techniquement de nouveaux publics à la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers et de vergers,
- des animations dans les écoles et sur les sites de ses associations locales sur la thématique de l'arbre fruitier, des fruits et des vergers.

Pour ces 2 premiers axes, le montant de la subvention départementale serait de 7 250 €.

- sa participation ainsi que celle de 32 associations locales à l'opération Sainte-Catherine 2020 pour un montant de 8 200 €.  
Le jeu-concours paru dans le Haut-Rhin Mag de septembre permettra à 950 participants de gagner 400 arbres fruitiers haute tige et 540 lots de 3 arbustes offerts par le Département, qui seront remis aux gagnants et accompagnés d'une formation à l'arboriculture familiale le samedi 21 novembre sur les 32 sites.

Pour mémoire, dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine, le Département a offert depuis 2001, 46 905 fruitiers haute tige et 12 500 arbustes.

Ces quatre actions d'animations et de sensibilisation à l'environnement, aux paysages et à l'agriculture auprès de différents publics se basent sur les fondements des articles L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séances du 26 juin et du 4 septembre 2020.

Il vous est donc proposé de soutenir, pour un montant total de 34 450 €, les 4 structures précédentes selon le tableau joint en annexe du rapport, pour les opérations qu'elles mènent aux côtés du Département en faveur de l'environnement et du développement durable.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme C741, chapitre 65, fonction 928, nature 6574.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH